

### Bulletin d'inscription individuelle

- La présente demande d'intervention pour le traitement de la <u>chenille processionnaire du pin</u> est à remplir complètement et sera retournée à la FDGDON Morbihan pour le 2 septembre 2019 au plus tard, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la FDGDON Morbihan. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de
  - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité (hauteur maximum des pins : 20 mètres)
  - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
  - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
  - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB: la météorologie peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété et, éventuellement, de prévenir vos voisins.

Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + adresse résidence principale		
NOM :Prénom :		
N°: Rue:		
Code Postal : VILLE :		
Téléphone:		
Adresse précise du lieu de traitement		
N°: Rue :		
Code postal: Commune:		
Nombre exact de pins: Nombre de sites:		
Précision sur l'emplacement des pins :		
Téléphone de la personne à contacter : Portable :		
Accès à la propriété		
🗇 Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur disponible : 1,50 m), portail non fermé à clé,		
🗖 Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant le traitement.		
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre de la FDGDON Morbihan.		
SIGNATURE DU CLIENT : SIGNATURE DE LA FOGDON Morbihan :		
Date:		

NB: Pour la chenille du chêne, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en Février 2020.



# Campagne de lutte biologique contre la chenille processionnaire du PIN - 2019

#### Bulletin d'inscription individuelle

- La chenille processionnaire du pin est un organisme nuisible connu pour les risques sanitaires (urtications) qu'il cause tant aux humains qu'aux animaux domestiques. De plus, la défoliation des pins engendre un affaiblissement des arbres contaminés.
- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise à l'automne 2019 une lutte biologique contre cette chenille, par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-tracteur et un canon nébulisateur.

#### Le produit utilisé:

FORAY 48 B (N° AMM : 8900137) (Produit phytopharmaceutique de <u>biocontrôle</u>)
Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de **70 à 100 %** de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.

- Les interventions seront réalisées par un prestataire (FARAGO Bretagne) (Agrément : BR 00093) mandatée par la FDGDON Morbihan.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 4 à 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

Les inscriptions sont à déposer en mairie pour le 26 août 2019 ou à retourner directement à la FDGDON Morbihan pour le 2 septembre 2019 au plus tard

## - TARIFS 2019

Nombre de Pins	Coût du traitement (TTC)
De 1 à 5 pins	86 €
De 6 à 10 pins	100 €
De 11 à 15 pins	132 €
De 16 à 20 pins	162€
De 21 à 30 pins	185 €
De 31 à 40 pins	209 €
De 41 à 50 pins	226 €

#### NB:

- Au-delà de 50 arbres
- Pour les espaces verts communaux
- Dans le cas de plusieurs emplacements à traiter
  - Nous consulter pour devis.

Connaissez-vous les moyens de lutte alternatifs?
 Le piégeage des papillons à l'aide de phéromones, le piégeage des chenilles au moyen de dispositifs installés sur les troncs, l'échenillage, la pose de nichoirs à oiseaux insectivores : retrouvez les moyens de lutte sur notre site internet.

.../...